



Rapport d'activités Décembre 2012

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	2
2 Opérations.....	2
3 Département juridique.....	3
4 Communication.....	3
5 Conclusion.....	4

Points principaux

- Un juriste de Conservation Justice blessé par balles.
- Les enquêtes se sont poursuivies dans les provinces de l'Estuaire, la Nyanga et le Woleu-Ntem.
- AALF a participé à quatre arrestations.
- Le préfet de Mitzic a été condamné à 12 mois de prison dont 7 mois ferme.
- AALF est intervenu pendant quatre jours à une formation organisée à l'attention de 40 magistrats de Libreville et a organisé une formation pour près de 120 agents de la Haute Autorité de l'Aéroport de Libreville.
- Plusieurs cas juridiques ont été suivis par les antennes AALF à Makokou, Tchibanga et Oyem.
- Une première activité relative à l'exploitation forestière illégale a été initiée par le projet AALFO (Appui à l'Application de la Loi FOrestière). Elle concerne une société forestière chinoise impliquée dans l'exploitation forestière et la corruption d'agents des Eaux et Forêts.

1 Investigations

Des enquêtes sur le trafic d'ivoire ont été réalisées à Libreville, dans le Sud-Ouest et le Nord du Gabon. Plusieurs réseaux de trafic ont été identifiés ou réaffirmés, confirmant encore l'ampleur du trafic d'ivoire.

Plusieurs trafiquants ont été localisés à Libreville.

Les enquêtes ont permis une arrestation à Eboumane (Minvoul).

2 Opérations

Quatre opérations ont été réalisées à :

- Bitam où un trafiquant d'ivoire camerounais nommé « ISSA » et recherché depuis 6 mois a finalement pu être arrêté par la Police Judiciaire avec l'appui logistique et organisationnel de AALF. Son complice a ensuite pu être arrêté à Oyem ;
- Minvoul où un fournisseur de « ISSA » et un autre trafiquant nommé « Charly » ont pu être arrêtés ;
- Mayumba où un trafiquant d'ivoire nommé « Saminou » a été arrêté par la Police Judiciaire avec l'appui de AALF ;
- Minvoul où un trafiquant/braconnier nommé « Nzé » a été interpellé avec deux de ses complices. Durant leur fuite, un de ces derniers a ouvert le feu sur un des juristes de Conservation Justice. Ce dernier a été blessé à la jambe et les braconniers ont pris la fuite, ils sont actuellement recherchés. Le juriste a été transmis au centre de santé le plus



proche puis évacué à Libreville où il suit des traitements appropriés. La blessure est grave mais nullement mortelle ou dangereuse, et ne laissera pas de séquelles.

3 Département juridique

Les principaux aspects développés par le département juridique ont été :

1. La condamnation du Préfet de Mitzic (Okano) a été entérinée à Oyem, après 6 mois d'instruction pendant lesquels le Préfet a été maintenu en détention à la maison d'arrêt. Il a été condamné à 12 mois de prison dont 7 mois ferme. Les infractions retenues concernent son implication en tant que commanditaire de braconnage, corruption et coup porté sur un agent des Eaux et Forêts dans l'exercice de ses fonctions. Ce cas a été diffusé dans les médias Gabonais comme exemple, ce qui constitue une amélioration importante en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.
2. Les antennes juridiques de AALF ont ensuite suivi d'autres cas :
 - a. Libreville où le cas de novembre a été jugé mais transmis à la cour d'appel, les trafiquants étant maintenus en détention ;
 - b. Makokou où quatre braconniers arrêtés par la gendarmerie et l'ANPN avec un calibre 458 et 4 défenses ont été condamnés à mois de prison ferme. Un autre cas concernant trois braconniers qui ont été arrêtés par la « brigade de la jungle » avec 4 défenses d'éléphants a été appuyé par AALF ;
 - c. Oyem où trois nouveaux cas sur la faune et un cas sur l'exploitation forestière illégale ont été initiés ;
 - d. Tchibanga où un nouveau cas concernant un trafiquant arrêté à Mayumba par la Police Judiciaire a été suivi par AALF
3. La participation à une formation sur les questions environnementales organisée par le Ministère de la Justice à l'attention de 40 Magistrats de Libreville. AALF, un professeur de droit environnemental et un expert du ministère de l'environnement ainsi que deux magistrats français spécialisés sur ces questions ont participé en tant que formateurs. AALF a développé les thèmes sur la faune, la foresterie, et participé à celui sur la pêche.
4. La rédaction d'un guide juridique sur le domaine de la pêche

4 Communication

17 articles ont été diffusés dans les médias gabonais (Union, Gabon Matin, Gabonews, GabonReview) et internationaux à travers Internet.

Le cas du préfet de Mitzic condamné à sept mois de prison ferme a été particulièrement médiatisé.

Ce cas est d'ailleurs mentionné dans la Sous-Région comme un cas exemplaire.

5 Conclusion

Le mois de décembre a été marqué par la blessure par balles d'un juriste de Conservation Justice. Heureusement, la blessure n'est pas gravissime et les soins portés permettront le rétablissement rapide du blessé.

Comme le mois de novembre, celui de décembre a été fructueux en termes de formation, d'arrestations et de suivi judiciaire.

Quatre arrestations ont été organisées ou appuyées par AALF et ont conduit au transfert de cinq délinquants à la maison d'arrêt. Trois autres ont pu prendre fuite après que l'un d'eux ait ouvert le feu sur un juriste de Conservation Justice.

40 magistrats et 120 agents de surveillance de l'aéroport ont pu être formés, ce qui aura aussi pour finalité l'amélioration de la collaboration interministérielle.

Le suivi juridique a été systématique et bénéfique, notamment dans l'affaire du préfet de Mitzić.

Tous ces résultats ont été abondamment diffusés.